



Paris, le 24 FEV. 2012

Le secrétaire général du Gouvernement

à

Mesdames et Messieurs les préfets

Mesdames et Messieurs les directeurs
départementaux interministériels

Copie : destinataires *in fine*

- 264 / 12 / SG

Objet : création de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés du Premier ministre.

P.J. : 2 annexes.

Par arrêté du 3 février 2012, a été créée, au sein de la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre (DSAF), une sous-direction du pilotage des services déconcentrés (SDPSD).

Cette création répond au besoin de gestion, d'animation et de pilotage des directions départementales interministérielles (DDI), services déconcentrés placés sous votre autorité et relevant du Premier ministre. En effet, si la DSAF, d'une part, et l'équipe placée auprès du directeur, adjoint au secrétaire général du Gouvernement, d'autre part, ont su se mobiliser depuis deux ans pour faire face aux besoins les plus urgents en matière de gestion et d'animation des DDI, l'émergence progressive de nouveaux sujets de gestion et de nouveaux besoins de pilotage nécessitait la création d'une structure dédiée à ces fonctions. Cette création, au sein de la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre, permet une organisation plus lisible pour ce qui vous concerne, et pérennise un dispositif destiné à répondre au mieux à vos attentes. Celui-ci repose sur la prise en compte du double rôle qui incombe aux services du Premier ministre dans le cadre de cette réforme :

- d'une part, le pilotage de la réforme elle-même et la coordination interministérielle qui relèvent du secrétariat général du Gouvernement (1)
- et d'autre part, les missions d'animation, de pilotage et de gestion des services déconcentrés relevant désormais du Premier ministre qui sont regroupées et confortées au sein de cette sous-direction (2).

1. le service de la coordination interministérielle des administrations déconcentrées de l'Etat, placé auprès du directeur, adjoint au secrétaire général du Gouvernement (cf. composition et attributions des chargés de mission en annexe 1) demeure chargé du pilotage de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat ainsi que de la concertation et de l'harmonisation interministérielles sur les sujets relatifs aux missions, à l'organisation et au fonctionnement de l'administration déconcentrée de l'Etat, en particulier des services déconcentrés à caractère interministériel. Il veille ainsi notamment à la coordination interministérielle dans l'élaboration et la mise en œuvre des priorités de politiques publiques qui leur sont assignées, à l'harmonisation et à la convergence des conditions d'emploi des agents qui y travaillent, à la mise en œuvre concertée des projets immobiliers, et, d'une manière générale, à l'harmonisation des pratiques. Il constitue et anime les instances de conciliation et d'harmonisation ad hoc et, le cas échéant, identifie les points à soumettre à l'arbitrage du cabinet du Premier ministre. Il continue également à assurer, en liaison avec les différents ministères, d'une part, la coordination de la politique d'encadrement de l'administration territoriale de l'Etat et, d'autre part, le suivi individualisé des titulaires des emplois de direction de l'administration territoriale relevant directement des services du Premier ministre (directeurs départementaux et leurs adjoints, SGAR et leurs adjoints).

2. La sous-direction du pilotage des services déconcentrés, qui travaillera en lien étroit avec ce service, est dorénavant votre interlocuteur pour tout sujet touchant à la gestion, au fonctionnement et au pilotage des directions départementales interministérielles : gestion des ressources humaines des directions (sous réserve de la gestion administrative des agents qui demeure de la compétence de leur ministère de rattachement), animation de réseaux déconcentrés (équipes des SGAR, directeurs départementaux interministériels, secrétaires généraux de DDI, ...), ensemble des sujets de gestion budgétaire et de logistique. Pour mémoire, au-delà des seules directions départementales interministérielles, cette sous-direction a plus largement pour missions, la gestion du programme budgétaire 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées », ainsi que la gestion administrative de l'ensemble des emplois déconcentrés du Premier ministre (directeurs départementaux et leurs adjoints mais également SGAR, SGAR adjoints, chargés de mission en SGAR,...).

Le sous directeur du pilotage des services déconcentrés est actuellement en cours de recrutement, le reste de l'encadrement de cette sous-direction étant déjà connu (cf. organigramme fonctionnel joint en annexe 2). L'équipe de la sous-direction sera complétée dans les semaines qui viennent, afin d'être pleinement opérationnelle le plus rapidement possible, mais je tenais d'ores et déjà à vous présenter le sens de cette réorganisation.



Serge LASVIGNES

Destinataires en copie :

Monsieur Jean-François MONTEILS

Secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Monsieur Michel BART

Secrétaire général du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

Monsieur Dominique LAMIOT

Secrétaire général des ministères financiers

Madame Emmanuelle WARGON

Secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales et de la santé

Monsieur Jean-Marie AURAND

Secrétaire général du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Monsieur Guillaume BOUDY

Secrétaire général du ministre de la culture et de la communication

Monsieur Jean-François VERDIER

Directeur général de l'administration et de la fonction publique

Monsieur François-Daniel MIGEON

Directeur général de la modernisation de l'Etat

Monsieur Julien DUBERTRET

Directeur du budget

Annexe 1 : Composition et attributions du service « Coordination interministérielle de l'administration déconcentrée de l'État » du secrétariat général du gouvernement

Chef de service :

M. Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

Chargés de mission :

Organisation et missions des administrations déconcentrées de l'Etat :
Mme Alice ROBICHON

Convergence et harmonisation en matière de ressources humaines :
M. Jean-Luc BLONDEL

Pilotage des travaux interministériels relatifs au fonctionnement et à la gestion budgétaire et comptable de l'administration déconcentrée :
Mme Patricia AMARGER

Mutualisation des fonctions support, immobilier :
Mme Sophie MOUSSETTE

Recrutement et suivi individualisé des directeurs départementaux interministériels et directeurs adjoints, des SGAR et adjoints :
M. Jean-Marc MOULINET

Pilotage des travaux interministériels relatifs aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat :
M. Pierre ALEGOËT

Secrétariat :

Mme Corinne KELLER

Adresse de messagerie : sgg.reate@pm.gouv.fr

Annexe 2 : organigramme fonctionnel de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés

Sous-directeur

NC

Adjoint au sous-directeur

M. Olivier MARY (olivier.mary@pm.gouv.fr)

Chef du bureau de la gestion des emplois déconcentrés

Mme Françoise JOLLY (francoise.jolly@pm.gouv.fr)

Le bureau de la gestion des emplois déconcentrés assure la gestion administrative des directeurs départementaux interministériels, de leurs adjoints, des secrétaires généraux aux affaires régionales, de leurs adjoints et des personnels des SGAR. Il est chargé de la formation des directeurs et de leurs adjoints et connaît des questions de formation des directions départementales interministérielles. Il assure également un appui et un conseil aux directions départementales interministérielles en matière de ressources humaines. Enfin, il est chargé de la rédaction du bilan social des directions départementales interministérielles et connaît de l'ensemble des questions relatives à l'action sociale et aux questions d'hygiène et de sécurité des directions départementales interministérielles.

Chef du bureau du budget et des moyens mutualisés

M. Stéphane PRUNIER (stephane.prunier@pm.gouv.fr)

Le bureau du budget et des moyens mutualisé assure la responsabilité opérationnelle du volet budgétaire du programme 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées ». Il prépare et conduit le dialogue de gestion, assure la programmation et le suivi de l'exécution des crédits (crédits de fonctionnement et courant et dépenses immobilières). Ce bureau est également chargé du suivi des questions relatives à la logistique des directions départementales interministérielles, à l'immobilier des services relevant du périmètre du programme 333, ainsi qu'aux marchés publics de fonctionnement concernant les DDI.

Chef du bureau du pilotage et de l'animation des directions départementales interministérielles

M. Olivier MARY (olivier.mary@pm.gouv.fr)

Le bureau du pilotage et de l'animation des DDI est chargé du contrôle de gestion et de l'analyse de la performance, du suivi des effectifs des administrations déconcentrées de l'Etat, de la rédaction du bilan annuel d'activité des DDI, du suivi de leurs projets de service, de la communication interne, de l'organisation des réunions de réseaux, dont celles des directeurs départementaux interministériels, et de l'animation des réseaux, dont celui des secrétaires généraux des DDI.

Adresse de messagerie : sdpsd@pm.gouv.fr